De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune

régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,

dans le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents: 11 Excusés: 3 Pouvoirs: 3 Votants: 14 Absent: 1

Date de la convocation:

Le 17.05.2022

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire, <u>Présents</u>: Ms Daniel BORDENEUVE, Christian MICHELET,

Dominique SAVARIAUD, Ulysse SUC, Michel DUBAUX, Michel

WALTER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE, Estelle ASPART et Delphine

SCHWARTZ.

Excusés: Ms Antoine ZANOTTO, Éric FORESTIER, Madame Laure

BRAQUEHAIS.

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX, Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Christian MICHELET, Madame

Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD.

Absent: Monsieur Willy LORENZON

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour l'extension de l'éclairage public aux terrains de pétanque.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le devis établi par le Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, pour l'installation de l'éclairage public aux terrains de pétanque situés dans le prolongement du parking face à la mairie sur la parcelle AP 24. Les poteaux seront implantés sur le parking et sur la parcelle AP 24.

Le montant des travaux sera partagé entre la commune et Territoire d'énergie 47 comme suit :

Montant HT:

11 707.44 €

TVA 20%:

2 340.29 €

Montant TTC:

14 041.73 €

Contribution de la commune 70% du montant HT:

8 191.01 €

Montant à la charge de TE47:

5 850.72 €

Cette dépense sera répartie sur deux exercices budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

<u>ACCEPTE</u> le devis établi par Territoire d'Energie 47 pour l'installation de l'éclairage public aux terrains de pétanque pour un montant de 8 191.01 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 et seront inscrits au budget/2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, Pour copie certifiée conforme Certifiée exécutoire après transmission et publication le 03 juin 2022

Le Maire

Daniel BORDENEUVE